

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 12 juillet 2023

Signature unanime d'un accord paritaire majeur faisant évoluer le RNQSA par l'intégration de nouveaux métiers dits « émergents » pour répondre aux besoins des entreprises et à leur nécessaire adaptation

Par accord du 22 juin 2023*, la Commission Paritaire Nationale de la Branche a unanimement entériné la création des métiers et compétences dits « émergents », initiée par MOBILIANS dans le cadre des besoins liés à l'électrification du parc, à la maintenance des batteries et au développement des infrastructures associées (IRVE).

La Branche a pour ce faire, avec le soutien technique de l'ANFA, créé huit nouvelles fiches de qualifications dédiées aux métiers dits « émergents », au sein du Répertoire National des Qualifications des Services de l'Automobile (RNQSA), véritable référence pour les entreprises.

Cette création complète l'actualisation de 24 fiches de qualification existantes impactées par des évolutions réglementaires, également mises à jour.

La nouvelle filière des métiers dits « émergents » et qualifications associées crée ainsi les métiers et compétences suivants, chacun faisant l'objet d'une certification et un parcours professionnel :

- « Opérateur de maintenance des IRVE » - fiche AAA.6.1 ;
- « Technicien installateur des IRVE » - fiche A.A.A.9.1 ;
- « Technicien de maintenance des IRVE » - fiche AAA.9.2 ;
- « Coordonnateur de travaux d'installation et de maintenance des IRVE » - fiche AAA.C.I.1 ;
- « Opérateur de maintenance de batteries » - fiche A.6.10 ;
- « Technicien de maintenance de batteries » - fiche A.9.10 ;
- « Technicien expert de maintenance de batteries » - fiche A.12.10 ;
- « Technicien démonteur de batteries de véhicules électriques » - fiche H.9.2.

**APN du 22 juin 2023 relatif à l'actualisation semestrielle du RNQSA pour le 2nd semestre 2023.*

Les quatre premières fiches susmentionnées intègrent ainsi une nouvelle filière au sein du RNQSA, intitulée « Infrastructures de recharge des véhicules électriques » (IRVE).

Cette nouvelle évolution dynamique du Répertoire des Qualifications de la Branche, portée par MOBILIANs et ses entreprises adhérentes, intervient à la suite de travaux et concertations menés avec les partenaires sociaux.

Cet accord de branche s'inscrit par ailleurs dans la perspective de la signature du « Contrat stratégique de filière » pour la période 2023-2027, au regard :

- des mutations technologiques, de l'électrification du parc automobile, des infrastructures associées et de leurs incidences sur l'activité des entreprises et de leurs salariés ;
- de la nécessité d'accompagner les entreprises de la Branche pour faire face à ces mutations ;
- du besoin de développer l'emploi et de renforcer les actions visant à l'acquisition de nouvelles compétences en la matière et ainsi favoriser l'employabilité des salariés et l'attractivité de ces nouveaux métiers.

Cet accord primordial doit ainsi permettre aux entreprises d'identifier les emplois types de la Branche et les activités exercées, de positionner un salarié sur des échelons au sein de catégories socio-professionnelles, d'identifier les prérequis, voire les formations sur lesquelles rechercher un alternant pour un poste à pourvoir.

Les partenaires sociaux de la Branche montrent ainsi, une fois encore, leur attachement à entretenir, développer les capacités d'adaptation des entreprises, à renforcer les actions visant à l'acquisition de nouvelles compétences et à tenir compte des besoins réels et des attentes des entreprises de la Branche, toutes tailles confondues, en termes de recrutement, de parcours professionnels et de gestion de carrières.

Cet accord s'inscrit enfin dans l'esprit de mutation de la Branche, dans le prolongement de deux accords signés en date du 15 décembre 2022 et du 9 février 2023 tendant à la refonte des fiches de qualification de la filière « Vente » et à la création de quatre nouvelles fiches de qualification, dont trois dédiées à une nouvelle filière « Parcours client ».

À propos de MOBILIANs

MOBILIANs est le premier mouvement des chefs d'entreprises du commerce et de la réparation automobile et des services de mobilité : voitures, motos, vélos, véhicules industriels, trottinettes, etc. Notre organisation professionnelle représente près de 170 000 entreprises de proximité et 500 000 emplois non délocalisables partout en France. MOBILIANs défend les intérêts individuels et collectifs des professionnels de la mobilité par la route et les accompagne dans les évolutions de leurs métiers. Il déploie une action prospective de développement durable et de promotion d'une mobilité individuelle ou partagée en lien avec toutes les parties prenantes.